

Conseil de la métropole du 8 janvier 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
22 décembre 2017

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : Mme Nathalie CHALINE

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le lundi 8 janvier 2018 à 16h30 , sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M D. CAP, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, M. R. SALAMI, Mme I. MELSCOET, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme C. BELLEC, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, Mme M-L. GARNIER, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, M P. KERBERENES, M. C. KERMAREC, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MONTANARI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M. L. PERON, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. G. ROUE, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme G. ABILY, Mme S. BASTARD, Mme N. BATHANY, M. Y. DU BUIT, M. D. FERELLOC, Mme I. GUERIN, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, M. R-J. LAURET, Mme D. LE CALVEZ , M. G. MOAL, Conseillers.

ABSENT(S) N'AYANT PAS DONNE PROCURATION :

M. M. COATANEA, M. R. HERVE, Mme B. HU, M. P. KARLESKIND, Mme J. LE GOIC, Mme B. MALGORN, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

C 2018-01-002 ADMINISTRATION GENERALE

Modification des commissions permanentes du Conseil et du Bureau de la métropole

Le rapporteur, M. François CUILLANDRE
donne lecture du rapport suivant

**ADMINISTRATION GENERALE – Modification des commissions permanentes du Conseil
et du Bureau de la métropole**

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L 2121.22, du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la modification des commissions du Conseil et du Bureau et de procéder à la désignation de leurs membres.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de modifier les commissions permanentes du Conseil et du Bureau de la métropole comme suit :

- 1 - Aménagement Durable du Territoire - Transition Énergétique - Mobilité.
- 2 - Attractivité - Développement Economique – Emploi – Solidarité.
- 3 - Grands Services Urbains - Environnement - Affaires Générales – Ressources.
- 4 - Proximité – Territoires.

Avis commissions :

Avis de la Commission Plénière : FAVORABLE A LA MAJORITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE